

Compte-rendu de la CAP des Inspecteurs du 28 septembre 2018

SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par :

Natacha GAUDEVIN (DDPP Puy de Dôme) ; Grégory CUQ (DDCSPP Tarn et Garonne) ;
Anne-Marie ROBUSTI (DDCSPP Hautes-Alpes) et Aline AUST (DDPP Moselle).

ORDRE DU JOUR

- Etablissement de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur 2018 ;
- Examen de quatre recours en évaluation au titre de l'année 2017 ;
- Demande de congé de formation professionnelle ;
- Demande d'intégration d'un agent dans le corps des inspecteurs CCRF ;
- Titularisation des inspecteurs stagiaires (concours 2017) ;
- questions diverses.

Avant même les déclarations liminaires des organisations syndicales, Mme Oudot a tenu à faire un point sur des projets d'évolutions des modalités et du calendrier de gestion du personnel de la DGCCRF, principalement en matière de mutation.

Mme OUDOT annonce que la publication d'une circulaire DGAFP du 11 juillet 2018 va nécessiter une adaptation du calendrier de gestion annuel afin d'harmoniser les pratiques des campagnes de mutation en DDI.

Elle indique que la direction du personnel s'est rapprochée d'autres ministères, (dont l'Ecologie et le MAAF déjà en expérimentation) pour étudier leurs différents modes de gestion des mutations. Aucune modification n'est prévue pour la campagne 2019, dont l'instruction vient de sortir mais cela risque d'évoluer rapidement.

L'administration a cité plusieurs exemples de pistes de réflexion :

- L'évolution vers un calendrier à deux mouvements de mutation annuel,
- La réflexion sur les délais de séjour,
- La suppression de la période de renonciation, pour éviter de valider des tableaux de mutation qui sont immédiatement modifiés par la suite.

L'administration envisagerait également de travailler sur la question de la prise de postes des élèves stagiaires, peut-être en réalisant des affectations plus tôt dans l'année ce qui permettrait un meilleur accompagnement. Mme Oudot estime qu'on ne peut se satisfaire de voir chaque année les tableaux de mutation remplis par des agents nouvellement sortis d'école.

Toutes ces pistes seront abordées courant 2019 avec les organisations syndicales.

Si on peut se féliciter de la transparence affichée sur les pistes de réflexion explorées par la DG, il s'agit d'un sujet extrêmement sensible, avec un effet direct sur la vie familiale des agents. **SOLIDAIRES se mobilisera pour défendre les intérêts de toutes et tous.**

Déclaration liminaire des élus SOLIDAIRES CCRF & SCL

Madame la présidente,

Selon un récent article des Echos daté du 17 septembre 2018, M. Bruno Le Maire a déclaré au sujet des missions de la DGCCRF « **Tout est sur la table** ».

Tout en espérant que le Ministre ne fasse pas référence à un stand tenu lors d'une vente au déballage des services de l'État, il est tout de même surprenant, pour ne pas dire inquiétant qu'il reste une grande zone grise des missions à évaluer, zone grise qui va très vite virer au rouge pour le consommateur.

Parlons des aires de jeux, il semble que ce soit le seul secteur que le Ministre présente comme certain de déléguer au privé. Il suffit pourtant de lire le compte-rendu de tâche nationale en ce domaine pour constater un très fort taux d'anomalies. Une grande partie des aires de jeu ne fait tout simplement pas l'objet d'un suivi quel que soit les structures, privées ou publiques, qui les gèrent comme l'indique le compte rendu de TN de l'année 2017 :

« La fragilité financière de nombreux exploitants d'aires collectives de jeux, particulièrement les collectivités territoriales, n'incite pas au développement du recours aux organismes de contrôle. De nombreux gestionnaires y renoncent ou les sollicitent pour des missions à minima, ce qui n'est pas sans effet sur le niveau de sécurité des aires collectives de jeux concernées.

Les prestations de ces organismes font également l'objet de vérifications par les enquêteurs. Il en ressort un bilan contrasté : tandis que les interventions de certains organismes de contrôle présentent des anomalies parfois sources de danger (oublis, mentions trompeuses, négligences), nombre d'exploitants ne suivent pas les recommandations rigoureuses dûment formulées par leurs prestataires. »

Par contre, la présence en commissions diverses et variées en préfecture, les rapports et autres tableaux de synthèse rédigés et doublonnés ne semblent malheureusement, eux pas remis en cause.

La DGCCRF a, encore une fois, perdu un arbitrage interministériel sur l'organisation des services et la reconstruction d'un lien de commandement direct. Quels seront les prochains arbitrages perdus ? Serait-ce l'articulation des périmètres de contrôles avec les autres ministères ? Comment seront-ils défendus par la Directrice Générale et notre Ministre ?

Par ailleurs, dans le cadre de la circulaire du 1^{er} ministre du 24 juillet dernier sur l'organisation des services de l'État, les préfets de département ont récemment fait remonter leurs propositions en la matière. Bien que les arbitrages ne soient pas rendus, **SOLIDAIRES** dispose de quelques documents et le moins que l'on puisse dire c'est que l'éventail des propositions est grand ouvert : du quasi statu-quo à un nouveau redécoupage voire à des fusions des directions interministérielles.

Avez-vous des éléments d'information à nous communiquer sur ce sujet ?

SOLIDAIRES constate que la baisse d'effectif (moins 45 agents en 2018 et autant en 2019) demeure la seule certitude.

Ces 90 postes de perdus sur deux ans, correspondent à la disparition des agents CCRF dans quinze départements de petite taille.

Au terme du quinquennat d'Emmanuel Macron ce seront, à ce rythme, 225 emplois qui disparaîtront, que restera-t-il alors de la DGCCRF ?

Comment notre administration compte-t-elle articuler cette baisse de moyen avec les contraintes accrues issues de la loi ESSOC (droit à l'erreur, droit au contrôle) et satisfaire au diktat de la communication gouvernementale ?

En résumé, les agents craignent le pire, et les représentants du personnel, dont les compétences des instances représentatives sont également sur la sellette, partagent leurs craintes.

Pour finir, l'IN/2A/RH/014 sur les mutations 2019 est parue hier simultanément à l'ouverture de l'application mutation, le délai laissé aux agents n'est que de 2 semaines ce qui nous semble très court et **SOLIDAIRES réclame une prolongation de ce délai pour permettre aux agents de recevoir l'information et de postuler sereinement.**

Les réponses de l'administration aux déclarations liminaires sont les suivantes :

- Plan d'Action Interministériel

Concernant AP 2022, Mme Oudot a tout d'abord renvoyé à l'agenda social de cette année et au prochain CT de la DGCCRF, qui devrait permettre aux organisations syndicales d'échanger avec la Directrice Générale.

Par ailleurs, elle n'a pu que paraphraser le Ministre en confirmant que les implantations territoriales de la DGCCRF resteraient bien dans les directions départementales interministérielles (DDCSPP et DDPP).

Concernant les évolutions de ces mêmes DDI, les préfets de région doivent effectivement remonter leurs projets pour le 15 octobre 2018 et Mme Oudot confirme qu'il y a (à ce stade) des propositions d'organisations très variées : fusion de structures à l'intérieur du département ou entre les départements, recomposition des fonctions SG.

Les décisions ne sont pas encore prises, mais concernant les missions de la DGCCRF, tout est bien sur la table, les sujets connus (aires de jeux, hygiène) mais également d'autres propositions d'évolution de missions. Nous n'avons pas eu de précisions, même si la DG a confirmé que ces réflexions englobent également la question des missions périphériques.

En la matière, les propositions viendront bien de l'administration, **SOLIDAIRES et les autres organisations syndicales se refusant de prendre part au démantèlement des missions de la DGCCRF.**

- Baisse des effectifs

La directrice du personnel n'a pu que confirmer ce que l'on sait déjà, à savoir la suppression de 45 postes par an tout au long du quinquennat. Elle précise qu'on échappe, pour le moment, aux demandes supplémentaires.

A ce stade, les prévisions de départ à la retraite sont supérieures aux projets de suppression d'emploi, ce qui devrait permettre de maintenir un flux de recrutement régulier.

- Les promotions de B en A

Mme Oudot constate que le système actuel de promotion au choix n'est pas complètement satisfaisant, qu'il « s'essouffle » et reste « perfectible ». De nombreuses résidences proposées ne recueillent aucune candidature de Contrôleurs Principaux et ne sont donc pas pourvues.

Elle évoque la nécessité de revoir le système, tout en admettant qu'il faut faire extrêmement attention aux conséquences de telles modifications et qu'il est toujours plus facile de pointer les dysfonctionnements d'un système existant que d'en créer un nouveau.

SOLIDAIRES sera vigilant pour défendre les intérêts des agents en cas de réforme du dispositif de promotion.

- Les plans de qualifications ministériels (PMQ)

Les PMQ sont des plans statutaires, Mme Oudot pointe un système dérogatoire pratiqué dans les administrations de Bercy. Dans les autres ministères, les plans sont soumis au conseil d'État. Elle estime peu probable une reconduction de ces plans de qualifications qui étaient utilisés pour accompagner les réformes.

SOLIDAIRES s'inquiète de la disparition de ces plans de qualifications ministériels et leur remplacement possible par des solutions indemnitaires, moins pérennes pour les agents.

- Période d'ouverture de l'application « mutations » dans GECI

L'administration va réfléchir à prolonger la période d'ouverture de l'application mutation pour la campagne 2019, **conformément à la demande de SOLIDAIRES.**

Par ailleurs, Mme Oudot avoue avoir été tentée de « torpiller » la période de renonciation lors de la signature de l'instruction mutation, sortie le 27 septembre.

1°/ ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE 2018 POUR L'ACCES AU GRADE D'INSPECTEUR

L'IN/2A/RH/012 du 11/07/2018 prévoyait **16 nominations au choix** pour le grade d'Inspecteur. L'instruction précisait qu'à titre indicatif, outre l'administration centrale et les SCN où il n'existe pas d'effectif cible, des emplois d'Inspecteur étaient susceptibles d'être vacants dans 17 résidences :

- DIRECCTE : Centre-Val de Loire, Ile de France,
- DIECCTE : Guadeloupe, Martinique,
- DDPP : Essonne, Isère, Loire, Loiret, Oise, Saône et Loire,
- DDCSPP : Cher, Corrèze, Gers, Haute-Marne, Indre, Jura, Territoire de Belfort.

Rappel des conditions de promouvabilité : être fonctionnaire de catégorie B de la DGCCRF et justifier au 1^{er} janvier 2018 de neuf ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois classé en catégorie B.

Rappel des conditions d'exercice : en cas de changement de résidence, les agents s'engagent à respecter une durée minimum d'affectation, compatible avec les nécessités de service.

- 281 agents étaient promouvables ;
- 98 agents ont fait acte de candidatures, dont 68 contrôleurs principaux (46 femmes et 22 hommes).

Difficultés récurrentes

Les élus ne disposent que du compte-rendu d'évaluation de l'année N-1 et n'ont plus accès aux dossiers des candidats.

- Les renseignements administratifs sont communiqués sous la forme d'un tableau informatique, sans possibilité de vérification dans les dossiers agents.
- Les promotions sont systématiquement liées aux résidences offertes, ce qui élimine d'office des candidats.
- L'administration s'écarte rarement du classement des directeurs locaux.

SOLIDAIRES invite tous les candidats à demander individuellement à leur hiérarchie leur rang de classement et la copie de la lettre de transmission à la DG. Aucun avis défavorables n'a été constaté cette année.

Etude des dossiers lors de la préparation de la CAP :

Les élus SOLIDAIRES ont examiné tous les documents de candidature des Contrôleurs Principaux. L'hétérogénéité dans le mode d'évaluation des supérieurs hiérarchiques, tant sur les compétences requises pour une même fonction que celles mises en œuvre ainsi que les « profils croix » sont difficiles à comparer et rend délicat l'interprétation phraséologique.

Les promotions étant liées aux résidences proposées, cela revient à écarter d'autorité certains agents. La liste SOLIDAIRES comprenait 17 Contrôleurs Principaux (12 femmes et 5 hommes).

Quatre résidences n'ont reçu aucune candidature de Contrôleurs Principaux : DIRECCTE Val de Loire, DD(CS)PP du Cher, de l'Indre et du Loiret.

Déroulement de la CAP :

L'administration a proposé une liste de 16 noms.

Le croisement des listes « Administration et Organisations Syndicales », a permis de retenir d'office :

- 10 candidats en commun à l'unanimité.
- 5 candidats en commun entre la DG et au moins un syndicat.

Après une suspension de séance, l'administration a proposé la dernière nomination issue de la liste des Organisations Syndicales.

Aucune promotion prononcée sur les résidences suivantes :

DIRECCTE Centre-Val de Loire et Ile de France, DD(CS)PP du Cher, de l'Indre, du Loiret et de l'Oise et de la Saône et Loire.

Les reclassements au grade d'Inspecteur seront réalisés, à **effet du 1^{er} octobre 2018, avec une prise de poste au 1^{er} mars 2019**. 12 agents sont promus sur place, 4 changeront de résidence.

La liste des promus a fait l'objet d'un envoi séparé dès la fin de la commission - Cf. Mess2018-37 (1) du 28 septembre 2018.

2°/ RECOURS EN EVALUATION

SUIVI DU RESULTATS DES RECOURS D'ÉVALUATION DE L'ANNEE 2016

9 recours avaient été déposés suite aux évaluations 2016, recours phraséologiques et pour la dernière fois des recours de réduction d'ancienneté.

Les résultats obtenus étaient : 5 avis favorables, 2 avis neutres et 2 avis défavorables.

Les notifications, signées par les intéressés, ont été retournées à l'administration centrale. Seul un avis favorable portant sur des éléments phraséologique a été suivi, pour les 2 autres les notateurs ont maintenus leurs appréciations et éléments d'évaluation.

Pour les cadences d'avancement (bonification) ayant obtenus un avis favorable, les bonifications ont été attribuées.

EXAMEN DES RECOURS D'ÉVALUATION DE L'ANNEE 2017

4 recours ont été portés à la connaissance de cette CAP :

- Un recours portait sur la révision des éléments phraséologiques et des items (compétences mises en œuvre) : Le vote a été fractionné.
 - Concernant les éléments phraséologiques mentionnés dans la partie « *aptitudes de l'agent à exercer des fonctions supérieures* » : AVIS FAVORABLE.
 - Concernant les autres éléments phraséologiques : AVIS NEUTRE.
 - Concernant les compétences mises en œuvre : AVIS NEUTRE.
- Un recours portait sur la révision des éléments phraséologiques : AVIS NEUTRE.
- Un recours portait sur la révision des éléments phraséologiques et des items (compétences mises en œuvre et manière de servir) : AVIS NEUTRE.
- Un recours portait sur la révision des objectifs de l'année écoulée et des éléments phraséologiques : AVIS NEUTRE.

SOLIDAIRES constate que la moitié des recours concerne des évaluations réalisées par des Inspecteurs Principaux nouvellement recrutés. L'administration ne souhaite pas contredire ses jeunes encadrants, bien qu'elle admette certaines maladresses.

3°/ DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La CAP a été saisie pour étudier le 3^{ème} refus successif de l'administration à une demande de congé formation formulée par un agent afin de préparer le concours d'IP.

L'administration précise que chaque agent peut prétendre à 5 jours d'autorisation d'absence par an au titre des concours (préparation, déplacement et participation).

Mme Oudot pense que si les dispositions du congé de formation professionnelle prévues dans le décret 2007-1470 peuvent effectivement s'appliquer, il est difficile de corréler le temps demandé et le temps nécessaire à la préparation du concours d'IP. En outre, le congé de formation professionnelle est plafonné dans une carrière et soumis à rémunération partielle.

SOLIDAIRES Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires

93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris - Tél. 01 43 56 13 30

SOLIDAIRES@dgccrf.finances.gouv.fr - Site Internet : www.solidaires-ccrf-scl.org

L'administration souhaiterait que l'agent utilise son compte personnel de formation (ex DIF) dont le volume horaire est rechargeable au fil du temps. **SOLIDAIRES** a demandé que ce choix soit soumis à l'agent.

En désaccord avec les organisations syndicales, l'administration maintient son refus d'octroi de formation professionnelle.

4°/ DEMANDE D'INTEGRATION DANS LE CORPS DES INSPECTEURS

La demande d'intégration d'un agent Ingénieur (issu du SCL) dans le corps des Inspecteurs CCRF a été acceptée.

5°/ TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES (CONCOURS 2017)

Tous les Inspecteurs stagiaires issus du concours 2017 ont été titularisés. Les notes obtenues sont excellentes (mini 11,3 et maxi 17,82).

Si on ne peut que se réjouir de ces notes particulièrement élevées, il est également légitime de s'interroger sur les conditions de déroulement de la scolarité. **SOLIDAIRES dénonce régulièrement dans les instances la course effrénée du classement qui sera le sésame d'un choix de poste pour une (auto ?) affectation réussie.**

Cette course au classement entraîne parfois des conséquences familiales importantes pour les agents. Les CAP ne peuvent jamais « dénouer », surtout plusieurs années après, certaines situations qui auraient pu être bien mieux gérées en sortie d'école.

6°/ QUESTIONS DIVERSES

- Des mutations complémentaires ont été prononcées, elles ont fait l'objet d'un envoi séparé à la fin de la commission (cf. message 2018-37 (1) du 28 septembre 2018).
- Des difficultés sont apparues lors de la constitution du dossier retraite de collègues, dont les renseignements obtenus auprès du CSRH se sont avérés incomplets ou inexacts.

Mme Oudot précise que le Service des Retraites de l'Etat doit être consulté pour obtenir les éléments fiables des dossiers.

La prochaine CAP se tiendra le 14 novembre 2018

(Nomination à l'emploi d'Inspecteur Expert)

SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par :

Natacha GAUDEVIN - DDPP Puy-de-Dôme - 04 43 57 10 83 natacha.gaudevin@puy-de-dome.gouv.fr
Grégory CUQ - DDCSPP Tarn et Garonne - 05 63 21 18 23 gregory.cuq@tarn-et-garonne.gouv.fr
Anne-Marie ROBUSTI - DDCSPP Hautes-Alpes - 04 92 22 22 41 anne-marie.robusti@hautes-alpes.gouv.fr
Aline AUST - DDPP Moselle - 03 87 39 75 12 aline.aust@moselle.gouv.fr